\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Attorney General of Mexico

Alejandro Gertz Manero
Dr. Velasco, Número 175
Colonia Doctores
Alcaldía Cuauhtémoc
06720 Mexico City
Mexico

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général de la République du Mexique,

**Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations au sujet de la situation de la défenseure des droits humains Ana Lorena Delgadillo, de la journaliste Marcela Turati et de la médecin légiste indépendante Mercedes Doretti**, qui ont fait l’objet d’une enquête et d’une surveillance illégale en 2016 alors qu’elles recherchaient les responsables du massacre de 196 migrant·e·s dont les corps ont été retrouvés dans 48 tombes clandestines à San Fernando, dans l'État du Tamaulipas, massacre appelé «les tombes de San Fernando». Ces trois femmes œuvrent inlassablement dans leurs disciplines respectives pour faire la lumière sur les violations flagrantes des droits humains qui ont été perpétrées dans cette affaire.

Amnesty International a découvert que l’utilisation contre elles par les autorités de la surveillance ciblée était contraire aux normes internationales et à la législation nationale. En particulier, cette décision n’a pas été fondée sur un doute raisonnable et des éléments suffisants indiquant leur participation au crime organisé, et elle n’a pas respecté l’obligation de présenter des mandats décernés par une autorité judiciaire indépendante. La surveillance à laquelle ont été soumises Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti incite à craindre qu’elles n’aient été prises pour cible en raison de leur travail en faveur des droits humains et de leurs critiques visant le gouvernement. Amnesty a découvert que le SEIDO a violé leurs droits au respect de la vie privée, à la liberté d’expression, à la non-discrimination et à une procédure régulière, ainsi que leur droit de défendre les droits fondamentaux.

Les individus qui ont ordonné cette surveillance illégale n’ont pas été poursuivis en justice ni sanctionnés. L’on ignore à ce jour si la surveillance et l’enquête les concernant se poursuivent. Elles restent exposées à la menace persistante de la poursuite de l’action judiciaire engagée contre elles et d’un procès ne respectant pas les garanties internationales.

**Je vous demande en conséquence de clore toute enquête portant sur Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti qui serait motivée par leur travail en faveur des droits humains, et de mettre fin à toute forme de surveillance à laquelle elles seraient soumises. Je vous demande également d’ouvrir sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les autorités impliquées dans leur incrimination et leur surveillance illégale.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Mexique, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne

Fax: 031 357 47 48 / E-mail: informacionsui@sre.gob.mx / Twitter/X: /EmbaMexSui / FB: /EmbMexSui